



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Soins et maintien a domicile

Question écrite n° 7245

### Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la prise en charge des personnes agees au sein de notre systeme de protection sociale. Si les progres accomplis dans les domaines de la sante et de l'hygiene ont fort heureusement permis un allongement sensible de l'esperance de vie, la prise en charge des personnes agees a, quant a elle, ete considerablement alourdie du fait d'une evolution negative de la societe francaise. En effet, au cours des decennies qui viennent de s'ecouler, la societe a valorise et privilegie les actifs productifs au detriment des personnes agees, handicapees ou malades, injustement considerees comme un fardeau inutile. La cellule familiale s'est alors resserree, isolant et delaisant ses aieuls dans des etablissements de sante ou autres structures specialisees, extremement couteux pour la societe, sans etre toujours la meilleure facon d'accompagner des etres humains au terme d'une existence, restee digne jusqu'au bout. Aussi, il convient de redonner un vrai sens a la notion de famille et de restaurer les liens qui unissaient dans le passe les anciens et leurs proches. Une des manieres de soutenir les personnes agees est sans aucun doute de favoriser en premier lieu les aides qui peuvent etre dispensees au sein de l'espace familial. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les mesures qu'entend prendre le Gouvernement afin d'encourager une politique de maintien a domicile des personnes agees, fondee sur davantage de solidarite et moins onereuse pour la collectivite que les placements en etablissements specialises.

### Texte de la réponse

L'effort consenti depuis dix ans pour le developpement des services au domicile des personnes agees a ete considerable. Les services de soins infirmiers a domicile offrent aujourd'hui 45 000 places, soit 15 fois plus qu'a l'epoque ; les services d'aide menagere profiteraient alors a 390 000 et concernent 500 000 personnes aujourd'hui. L'objectif du Gouvernement est de permettre aux personnes agees de disposer d'une palette de reponses adaptees a leurs besoins. La coordination de ces services, organisee a partir de l'aide a la personne, constitue un axe prioritaire. Dans une perspective plus large, le debat qui s'est deroule au Senat, lors de la precedente session parlementaire, a ete l'occasion de rappeler l'importance du phenomene de l'allongement de la duree de la vie dans notre societe, ainsi que les consequences qui en decoulent. A partir de l'ensemble des reflexions et propositions qui ont ete faites sur le sujet, les services du ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville s'emploient a l'elaboration de solutions concretes qui pourraient permettre au Gouvernement de presenter les options retenues.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mariani Thierry](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7245

**Rubrique :** Personnes agees

**Ministère interrogé** : affaires sociales, santé et ville  
**Ministère attributaire** : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 25 octobre 1993, page 3605

**Réponse publiée le** : 13 décembre 1993, page 4473